

PRESENTATION

L'Institut de la Providence fait partie du 1^{er} tiers des écoles qui se sont lancées dans ce processus d'élaboration d'un **contrat d'objectifs**¹ (plan de pilotage). Celui-ci a été validé le 19 août 2019 par le représentant de la Communauté française et nous engage pour six ans.

Ce plan est le fruit d'un long travail de réflexion de deux années où tous les acteurs de l'école ont, ensemble, dressé un état des lieux de nos forces et faiblesses ; défini une mission, une vision et des valeurs communes ; déterminé des objectifs à atteindre ainsi que les stratégies et actions pour y parvenir.

Ce plan comporte **3 grands objectifs d'amélioration** qui devront être atteints, si possible, dans six ans. Chaque année, nous serons supervisés **sur la manière dont nous avons mis en œuvre les actions concrètes** pour les atteindre.

Nous envisageons ce processus comme une réelle opportunité de prendre notre destin en main et de dessiner l'école de demain. Pour le mener à terme, la collaboration de tous sera primordiale.

¹ « Ces objectifs ne sont pas de type purement gestionnaire ou comptable, c'est d'abord et avant tout des objectifs relatifs aux **finalités** mêmes de l'école et permettant à celle-ci de mesurer qu'elle progresse (ou non) dans leur accomplissement. Deuxièmement, ils sont variables. On peut avoir des objectifs en termes d'apprentissage, de diminution du taux de redoublement, de promotion de la mixité sociale, de la citoyenneté ou d'activités culturelles, etc. Certains sont quantitatifs et peuvent être associés à des indicateurs, comme l'évaluation du type d'apprentissage à certains âges, d'autres peuvent être qualitatifs (on ne va pas mesurer quantitativement la promotion de la citoyenneté). Les objectifs dont nous parlons ici valent pour l'établissement en tant qu'acteur collectif. Ensuite, la question est posée de savoir comment chaque enseignant (ou groupe d'enseignants) contribue à la réalisation de ces objectifs à son niveau, avec ses moyens propres. »

Alain ERALY, Entrées libres, dossier n°121 - septembre 2017

http://www.entrees-libres.be/wp-content/uploads/2017/09/121_dossier.pdf

VISION

Où en sommes-nous ?

1. Nous sommes une école où il fait bon vivre, avec des infrastructures de qualité.
2. Nous sommes une école offrant un enseignement de qualité, mêlant rigueur et bienveillance.
3. Nous sommes une école avec un développement numérique à la pointe.
4. Nous sommes une école reconnue dans son environnement (école complète chaque année) dont l'ensemble des acteurs sont fiers.
5. Nous sommes une école reconnue pour son dynamisme dans la mise en place de nombreux projets.
6. Nous sommes une école ouverte sur le monde avec des multiples partenariats autant européens qu'internationaux.

Où voulons-nous aller ?

1. Nous voulons devenir une école de référence en matière d'accompagnement personnalisé de tous les élèves, tant au niveau scolaire que dans le cadre d'une orientation positive.
2. Nous voulons favoriser le développement de pratiques innovantes au service des apprentissages en vue d'améliorer les résultats de tous.
3. Nous voulons devenir une école encore plus ouverte vers l'extérieur en développant de nouveaux partenariats culturels, sportifs, environnementaux et citoyens.

VALEURS



OBJECTIFS SPECIFIQUES & STRATEGIES

✓ OBJECTIF 1

A l'horizon des six ans, améliorer de 2% la moyenne globale des résultats aux épreuves du CE1D

Pour atteindre cet objectif d'amélioration des savoirs et compétences des élèves, 7 axes seront privilégiés :

1. Renforcer le dispositif d'accueil et d'accompagnement en 1C
2. Développer un nouveau dispositif de remédiation-consolidation-dépassement (RCD) au 1^{er} degré favorisant à la fois la remédiation sur base volontaire, le dépassement, le travail en équipes des élèves, l'autonomie des élèves, le suivi méthodologique
3. Renforcer la remédiation immédiate au sein des cours et en dehors
4. Améliorer la communication (aux parents/aux élèves) des résultats et des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre l'échec
5. Accompagner chaque élève dans sa réflexion en termes d'orientation afin qu'il puisse poser un choix positif (et non par défaut, en cas d'échec)
6. Améliorer la concertation entre les professeurs quant à la préparation des élèves aux épreuves externes certificatives
7. Développer et partager les innovations pédagogiques au service de l'amélioration des résultats scolaires

De nouvelles actions (notamment en termes de remédiation immédiate, de communication des résultats et de partage des innovations pédagogiques) viendront se greffer à des actions déjà entamées dans le cadre de l'accompagnement des élèves et du travail collaboratif des professeurs.

AVIS DE LA DCO² :

Cet OS³ est l'une des priorités de l'école dans la mesure où le 1er degré constitue le socle de l'établissement. Les leviers développés s'appuient entre autre sur l'évaluation, la remédiation, la communication et le travail collaboratif. Il est intéressant de remarquer la continuité entre les actions déjà poursuivies et celles qui viennent les renforcer. Des soutiens externes sont également envisagés pour soutenir le travail des équipes pédagogiques.

² Déléguée aux contrats d'objectifs

³ Objectif spécifique

✓ OBJECTIF 2

A l'horizon des six ans, diminuer de 2% le taux de redoublement moyen au D2

Pour atteindre cet objectif d'amélioration des savoirs et compétences des élèves, 6 axes seront privilégiés :

1. Renforcer le travail collaboratif entre les professeurs de 3^e et de 4^e
2. Améliorer l'accompagnement des élèves du D2
3. Renforcer la remédiation immédiate au sein des cours
4. Améliorer la communication (aux parents/aux élèves) des résultats et des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre l'échec
5. Accompagner chaque élève dans sa réflexion en termes d'orientation en améliorant le taux d'orientation positive
6. Développer et partager les innovations pédagogiques au service de l'amélioration des résultats scolaires

AVIS DE LA DCO :

Un autre point d'attention de l'école est le parcours des élèves au 2e degré. En regard du diagnostic, cet OS correspond donc bien à un besoin important.

Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour du travail collaboratif, de la remédiation, de l'accompagnement individualisé et de la communication. Ces dispositions sont, comme pour l'OS 1, ancrées dans une culture de fonctionnement de l'école. De plus, elles profitent des expériences engrangées pour créer une nouvelle dynamique.

✓ OBJECTIF 3

A l'horizon des six ans, sur base d'indicateurs reçus par les instances et construits par l'établissement, développer une amélioration du sentiment de bien-être auprès de tous les acteurs de l'école

Pour atteindre cet objectif d'accroissement des indices de bien-être à l'école et d'amélioration du climat scolaire, 3 grands axes seront privilégiés :

1. Développer une politique cohérente de prévention et de suivi en matière de lutte contre les petits conflits du quotidien ainsi que les situations de harcèlement et cyber-harcèlement (médiation par les pairs)
2. Multiplier les espaces de parole au service de l'éducation à la citoyenneté

Plan de Pilotage (résumé)

3. Améliorer le cadre de vie, la sécurité et les conditions de travail (mobilité, espace de travail, pollution sonore, équipements, etc.)

AVIS DE LA DCO :

Cet OS se révèle, suite à l'analyse du PdP⁴ et des éclairages obtenus lors de la concertation, une dimension essentielle pour l'ensemble des acteurs de l'école. Plusieurs aspects du bien-être sont envisagés dans le PdP. En l'occurrence, l'école ambitionne d'améliorer la qualité des relations et le cadre de vie tant pour les élèves que les MdP⁵.

TRAVAIL COLLABORATIF

AVIS DE LA DCO :

Le travail collaboratif est l'un des piliers du fonctionnement de l'école. Afin de l'optimiser, il est prévu d'aménager les locaux, notamment la salle des professeurs, mais aussi d'adapter les horaires. La volonté est aussi de prévoir des conditions structurelles pour favoriser les pratiques collaboratives en dehors des heures de cours chez les élèves.

CONCLUSION

AVIS DE LA DCO :

Ce travail est le fruit d'une participation collective engagée qu'il est important de souligner.

Le PdP répond, tant sur la conformité que sur l'adéquation, aux prescrits légaux. Il s'inscrit à la fois dans la continuité du travail entamé et la volonté d'innovation. Il peut donc, en l'état, faire l'objet d'une contractualisation.

⁴ Plan de Pilotage

⁵ Membres du personnel